



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.39 / .00.69 / 01.73

Site : www.cgc-dgfip.info

Adresse mail : cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr

PPCR « par le haut » : une déclinaison revendiquée pour tous les grades A et A+

Après la forte mobilisation du 15 septembre 2016 des cadres A et A+, il ne faut pas relâcher nos efforts.

Nous poursuivons notre action dans le cadre intersyndical des partenaires signataires du dispositif PPCR, ce qui ne veut pas dire que nous cantonnons nos efforts aux seuls IDIV.

Sans prétendre à la surenchère de certains syndicats « contestataires » qui se soucient pourtant bien peu des cadres, si ce n'est pour leur porter des attaques - parfois viles - et contrairement à d'autres syndicats ultra catégoriels - SCSFIP et SNCD FO - qui se sont contentés d'un PPCR minimaliste, nous sommes résolument et de manière constante pour un PPCR « par le haut » tenant compte du positionnement cohérent des grades à la DGFIP s'échelonnant au niveau A+ entre le « socle » des IDIV et les AFIPA en passant par les IP.

Nous rappelons notre exigence d'une transposition PPCR sur les bases suivantes :

- Une linéarité de carrière sur deux grades ;
- un indice terminal brut des IDIV HC porté à 1015 ;
- un indice terminal brut à 1040 (HEA1) pour les inspecteurs principaux ;
- la suppression du contingentement d'accès à la HEA (HEA3) pour les AFIPA ;
- le reversement des IDIV ex IP dans leur grade d'origine, à savoir IP :

Toute autre lecture serait méconnaître nos positions, maintes fois rappelées. Une fusion pure et simple des grades n'a pas de sens à la DGFIP, y compris au sein du « stock » :

- Elle ne tiendrait pas compte du mode de recrutement propre à chaque grade ;
- Elle ne respecterait pas le positionnement dans les fonctions techniques ;
- Elle annihilerait le distingo posé entre la filière « courte » et la filière « longue ».

Pour autant, il convient que chaque collègue ne soit pas le « perdant » du processus. Si la DGFIP a entendu créer plusieurs grades A+, il convient qu'elle en tire toutes les conséquences.

C'est pourquoi, après des propositions minimalistes, le Ministre se doit de « corriger le tir » et rendre justice à tout l'encadrement DGFIP par une transposition loyale d'un dispositif qui se veut « gagnant - gagnant », d'autant que les grilles issues du dispositif PPCR sont appelées à s'appliquer pour de nombreuses années sur des carrières de plus en plus allongées.